

**Valeur des mitoyennetés dès le 01/01/2013 - Région de VERVIERS**

Fouilles: transport ou manipulation compris			EURO	
1	en déblais mécaniques	m3	14,75	
2	en déblais manuels (masse)	m3	63,25	
3	en déblais manuels (tranchée) prof. max. 1,20 m. (au-delà: cas particulier, suppl. à convenir)	m3	77,50	
4	en déblais mécaniques (tranchées) avec ravalement manuel et empattement	m3	45,50	
Maçonneries de fondement				
1	béton de laitier entre terre	m3	149,50	
2	béton de gravier de rivière entre terre (250 kg ciment/m3 gravier 030) (en cas de B.A., le ferrailage est à ajouter à raison de 1 euro/kg)	m3	202,00	
3	béton légèrement armé entre terre	m3	351,25	
	coffrage	m2	59,25	
4	en moellons, en tranchée	m3	222,75	
5	en moellons au-dessus du sol	m3	359,00	
6	en blocs lourds (pleins) 75 kg/cm2 (= de laitier, de cendrées)	m3	275,00	
7	en briques de laitier (silico-calc.)	m3	350,00	
8	en briques de terre cuite (campagne)	m3	395,75	
9	en briques de terre cuite (normalisées)	m3	421,25	
<b>Chape d'isolation :</b> Feutre B.800 R.800; voile armé, polyeth. 2 x 7/100 ou 3 x 5/100, feuilles spéciales de synthèse			m2	8,75
Maçonneries d'élévation				
1	en briques de terre cuite (campagne) 0,36 m	m3	415,50	
2	en briques de terre cuite s/mécan. 0,33 m	m3	443,25	
3	en briques de terre cuite normal. 0,30 m	m3	488,25	
4	en blocs treillis (terre cuite) 29 cm	m3	320,25	
5	en blocs béton pleins 29 cm	m3	351,25	
6	en pierre de aille au volume	m <sup>3</sup>	5562,00	
Couvre-murs (de 0,30 à 0,40)				
1	en béton préfabriqué vibré	mct	43,75	
2	en terre culte	mct	47,75	
3	en grès vernissé	mct	55,75	
4 a)	en pierre de taille : au volume	m3	5562,00	
4 b)	en pierre de taille : en tranche de 5 à 6 cm suivant façon	m2	312,50 à 334,50	
5	en Fibro-ciment	mct	49,50	
<b>Indemnité de couverture</b>			m2	47,00

**Taxes & honoraires d'établissement du document non compris**

**Remarques**

- 1) Les valeurs indiquées :
  - a) sont nettes. Il ne doit pas y être ajouté de charges (taxes, honoraires, etc.) déboursées par le premier constructeur.
  - b) correspondent à des ouvrages en parfait état à tous égards. Les qualités de mise en oeuvre, choix des matériaux, qualités mécaniques et statiques des maçonneries, aspects de finition sont à considérer successivement pour le calcul des déductibilités éventuelles (il s'agit de valeurs terminales **intrinsèques**).
- 2) Pour les maçonneries en cours d'achèvement ou ayant moins de 2 ans d'âge (premier tassement non terminé), les valeurs sont à majorer, suivant pourcentage, de :
  - 4 % pour fouilles et fondements entre terre.
  - 6 % pour fondements au-dessus du sol.
  - 8 % pour élévation.
  - 6 % pour couvre-mur.
- 3) Les matériaux cités sont considérés comme seuls de tradition légale; tout mur à construire ou construit avec d'autres matériaux, doit faire ou avoir fait l'objet d'un accord préalable entre **parties**, avant sa construction ou son acquisition.
- 4) Les frais de démontage du recouvrement de protection (ardoises ou assimilés) et d'évacuation, sont à déduire de la valeur de rachat sur les bases suivantes :
  - ardoises, y compris lattage: 21,00 euro/m<sup>2</sup>
  - membranes d'étanchéité: 10,50 euro/m<sup>2</sup>.
- 5) L'Acquéreur prend à ses frais et charges, l'établissement du compte de mitoyenneté obligatoire, ainsi que les formalités et taxes d'enregistrement.
- 6) Une diminution de la valeur de rachat ne peut être appliquée pour « vétusté » que si la maçonnerie a perdu une partie des qualités requises (fissures, stabilité, hors plomb ou autres vices).

*Etabli par la Société Royale des Architectes de Verviers et Environs (SRAVE)*